



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIE XII
AUX DÉLÉGUÉS DE LA
COMMISSION SUPRÊME ARABE DE PALESTINE****

Samedi 3 août 1946

Nous sommes heureux, avant tout, de recevoir une Commission, qui vient au nom d'un Peuple, dont Nous connaissons et apprécions le caractère généreux et l'attachement à certains principes, qui sont à la base de la Religion, et par là constituent une indispensable condition d'ordre social et de civilisation.

En outre, Nous ne pouvons manquer de considérer aussi la façon, dont est composée cette Commission ici présente, qu'il Nous plaît de saluer comme un symbole de solidarité sociale et de cette pacifique communauté, qui, indépendamment de l'appartenance aux diverses familles ethniques, devrait avoir, pour ainsi dire, son siège précisément en Palestine, où Jésus, Prince de la paix, annonça et apporta la paix aux hommes de tous les temps et de toutes les nations.

Sans doute, la paix ne peut se réaliser que dans la vérité et dans la justice. Cela suppose le respect des droits d'autrui, de certaines positions et traditions acquises, spécialement dans le domaine religieux, comme d'ailleurs le strict accomplissement des devoirs et obligations, auxquels chaque groupe d'habitants est astreint.

Voilà pourquoi, après avoir d'ailleurs reçu, ces jours derniers encore, de nombreux appels et réclamations de diverses parties du monde, et pour divers motifs, il est superflu de vous dire que Nous réprouvons tout recours à la force et à la violence, d'où que ce soit, comme aussi Nous condamnâmes à plusieurs reprises, dans le passé, les persécutions qu'un fanatique antisémitisme déchaînait contre le peuple hébreu. Cette attitude de parfaite impartialité, Nous l'avons toujours observée dans les circonstances les plus variées, et Nous entendons Nous y conformer aussi à l'avenir.

Mais il est clair que cette impartialité, qui Nous place au-dessus des conflits, dont la société humaine est agitée, en ce moment si difficile surtout, ne peut signifier indifférence. Aussi vous assurons-Nous que, dans la mesure où cela dépendra de Nous, et selon les possibilités, qui Nous seront offertes, Nous Nous emploierons pour que la justice et la paix en Palestine deviennent une bienfaisante réalité, créant per l'efficace coopération de tous les intéressée, un ordre, qui garantisse à chacune des parties présentement en conflit la sécurité de l'existence, en même temps que des conditions physiques et morales de vie, sur lesquelles puisse s'établir normalement un état de bien-être matériel autant que culturel.

C'est dans ces sentiments que, en vous remerciant de tout cœur de la visite que vous avez bien voulu Nous faire, Nous vous exprimons Nos plus paternels souhaits, pour vous, pour vos familles, pour ceux qui vous sont chers, et pour votre Peuple tout entier.

** Discours et messages-radio di S.S. Pie XII, VIII*

Huitième année de Pontificat, 2 mars 1946 - 1er mars 1947, pp. 201-202

Typographie Polyglotte Vaticane

AAS 38 (1946), p.322-323.

La Documentation catholique, n. 1025 c. 1185-1186.